

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Lundi 8 avril 2019

Membres en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération : Michel GARCIA, Antoine TAHOSES, Joelle CORDELETTE, Jean Louis LACUBE, Philippe LOOS, Jean Luc MOLINIER, Jean Pierre ASTRUCH, Jean Louis DEMELIN, Georges VICENS, Michel SANTANACH, Jean Pierre INGLES, Jacky COLL, Daniel MARIN, Jean Luc SEGUY, Frédéric BES, Michel POUDADE, Alain BOUSQUET, Pierre BATAILLE, Jean Louis SARDA, Pierre RIU, Jean Luc CARRERE, Françoise MARTIN, François DELCASSO, Michel SARRAN (procuration à Jean Louis Sarada), Katell MATET (procuration à Jean Louis Carrere), Yves DOURLIACH (procuration à Pierre Bataille)

Date de convocation : 2 avril 2019

Secrétaire de séance : Michel Garcia

Objet : Clôture budget Atelier relais La Llagonne – affectation du résultat

Le lundi 8 avril 2019 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de la piscine intercommunale à Matemale, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président explique que l'opération « Ateliers relais de La Llagonne » est terminée, qu'il n'y a plus de stock et donc que le budget n'a plus lieu d'exister.

Le Président propose donc de clôturer ce budget annexe et d'affecter le résultat de 108 347 € au budget général (compte 1068, investissement)

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

- de clôturer le budget annexe « Atelier relais de La Llagonne »
- d'affecter le résultat de 108 347 € au budget général de la Communauté de communes Pyrénées catalanes (compte 1068, investissement)
- d'autoriser le Président à signer tout document en ce sens

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Matemale, le 8 avril 2019

Jean Louis DEMELIN
Président

Envoyé le 11-04-2019 à la Préfecture
Accusé de réception le 11-04-2019
NOTIFICATION FAST

